



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Mercredi 3 novembre 2021

**RENTRÉE SCOLAIRE DU 8 NOVEMBRE  
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : LE PORT DU MASQUE RENDU DE NOUVEAU OBLIGATOIRE  
DANS 40 DÉPARTEMENTS DONT UN EN OUTRE MER, DU FAIT DE L'ÉVOLUTION DE  
LA SITUATION ÉPIDÉMIQUE**

**Le port du masque sera rétabli dès la rentrée scolaire du 8 novembre dans les 39 départements métropolitains (\*) dont le taux d'incidence s'établit au-dessus des 50 cas pour 100 000 habitants depuis plusieurs jours, ainsi qu'à La Réunion. Ces départements repasseront en effet du niveau 1 au niveau 2 du protocole sanitaire de l'Éducation nationale.**







Outre le rétablissement du port du masque en intérieur pour les élèves des écoles élémentaires dès lundi 8 novembre 2021, le niveau 2 du protocole prévoit des mesures de protection renforcées, notamment la limitation des brassages par niveau, l'augmentation de la fréquence des désinfections et le respect d'une distanciation physique adaptée pour les activités physiques et sportives mises en œuvre le plus rapidement possible.

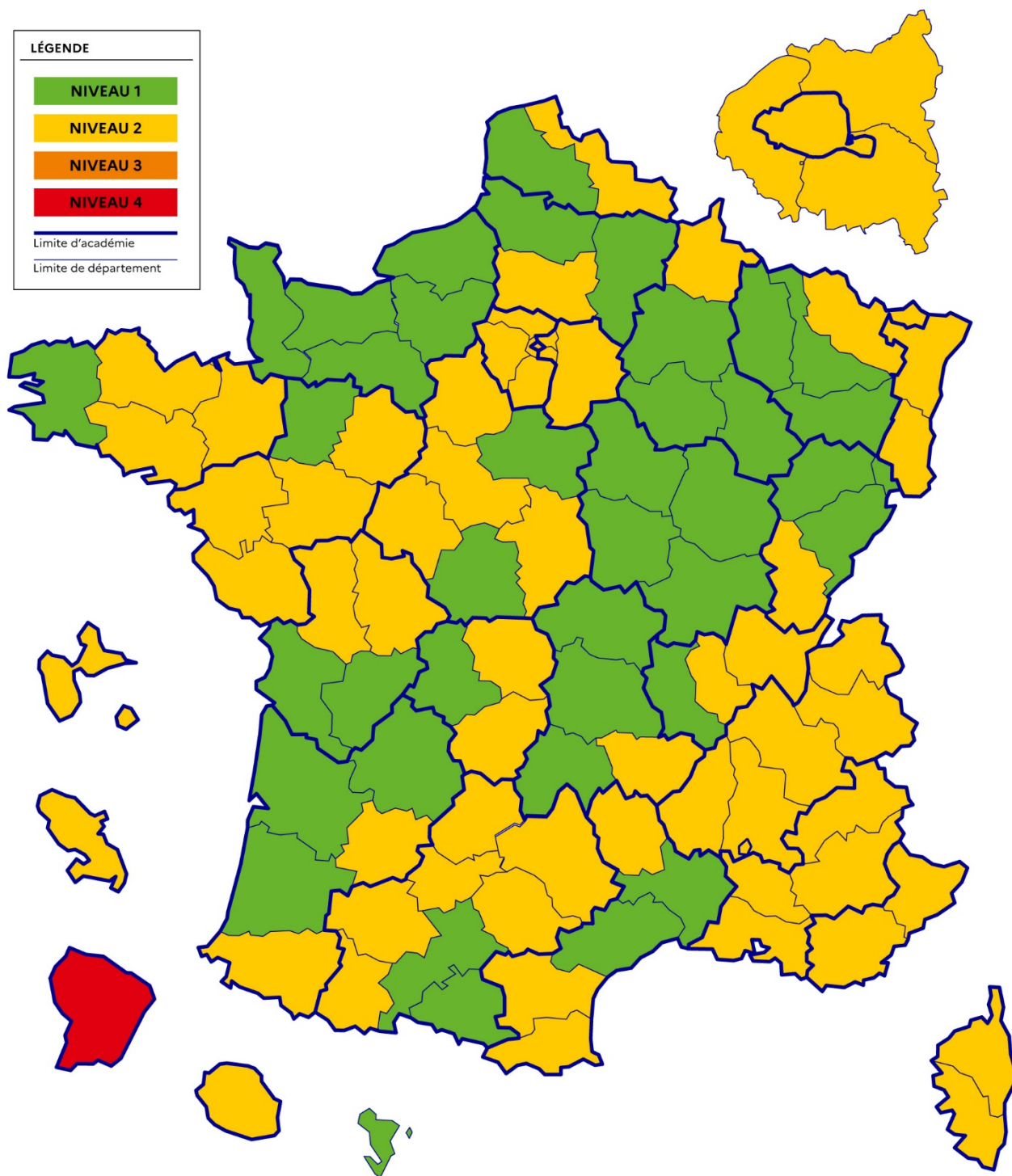
En métropole, 57 départements appliqueront ainsi le niveau 2 du protocole sanitaire et 39 départements le niveau 1, avec le passage de la Mayenne du niveau 2 au niveau 1 du fait de l'évolution favorable de sa situation épidémique.

Dans les territoires ultramarins, au regard de la situation sanitaire, La Réunion passe du niveau 1 au niveau 2 du protocole. La Guadeloupe et la Martinique feront la rentrée scolaire au niveau 2 du protocole grâce à l'amélioration de leurs indicateurs, tandis que la Guyane maintient l'application du protocole de niveau 4. Enfin, Mayotte reste au niveau 1 du protocole sanitaire.

**Pour en savoir plus : <https://www.education.gouv.fr/covid19-quel-protocole-sanitaire-dans-mon-departement>**

*(\*) Ain, Hautes-Alpes, Ardennes, Aveyron, Cher, Corrèze, Haute-Corse, Côtes d'Armor, Creuse, Drôme, Eure-et-Loir, Gers, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Isère, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Loire-Atlantique, Lot, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Morbihan, Moselle, Nord, Oise, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Sarthe, Savoie, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vendée, Vienne*

LÉGENDE	
	NIVEAU 1
	NIVEAU 2
	NIVEAU 3
	NIVEAU 4
	Limite d'académie
	Limite de département



#### Contacts presse :

##### Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : [spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)

[www.education.gouv.fr/presse](http://www.education.gouv.fr/presse)

##### Ministère des Solidarités et de la Santé

Tél : 01 40 56 60 60

Mél : [sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)